

**capmétropole**

Construction + Aménagement + Patrimoine

Société Publique Locale au capital de 716.000€

# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

## RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

2021

## I – LA GOUVERNANCE ET LES DIRIGEANTS

- Depuis le 1<sup>er</sup> conseil d'administration de CAP METROPOLE du 27 février 2012, les fonctions de Président et de Directeur Général ont été dissociées
- Le conseil d'administration du 14 septembre 2020 a désigné **SAINT-ETIENNE METROPOLE représenté par Monsieur Luc FRANÇOIS en qualité de Président du conseil d'administration** pour la durée de son mandat d'administrateur
- Le Conseil d'administration du 23 novembre 2021 a conservé la séparation des fonctions entre Président et Directeur Général et a renouvelé **Monsieur Joseph PERRETON, Directeur Général** de la SPL CAP METROPOLE pour un mandat de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021.

## II – LES ADMINISTRATEURS et CENSEURS

### Les administrateurs :

Le conseil d'administration du 14 septembre 2020 avait constaté la nouvelle répartition des postes d'administrateurs.

En 2021, suite à la démission de Monsieur Christophe PRIVAS de son poste d'adjoint au renouvellement urbain et la transition écologique, la commune de Rive-de-Gier ne disposait plus de représentant au sein du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de CAP METROPOLE. Le conseil municipal du 26 janvier 2022 a élu Monsieur Vincent BONY, maire de Rive-de-Gier comme nouveau représentant de la commune au sein des instances de la SPL.

Le tableau ci-après récapitule la liste des administrateurs au 31 décembre 2021 :

ACTIONNAIRES	Administrateurs	Représentants CA	Représentant AG
SAINT-ETIENNE METROPOLE	5	Luc FRANÇOIS Jean-Luc DEGRAIX Philippe DENIS Georges HALLARY Christian JULIEN	Christian JULIEN
SAINT-ETIENNE	4	Gilles ARTIGUES Tom PENTECOTE Laurence RICCIARDI Fanny RIVEY	Gilles ARTIGUES
SAINT-CHAMOND	1	Hervé REYNAUD	Jean-Luc DEGRAIX
FIRMINY	1	Christophe CHALAND	Christophe CHALAND
RIVE-DE-GIER	1	Nouveau représentant en 2022	Nouveau représentant en 2022
LE CHAMBON-FEUGEROLLES	1	David FARA	David FARA
ANDREZIEUX-BOUTHON	1	Marc MONTEUX	Marc MONTEUX
VILLARS	1	Jordan DA SILVA	Hubert PORTE
ASSEMBLEE SPECIALE			
LA RICAMARIE	2	Jean-Bernard DURAND  Julien VASSAL	Jean-Bernard DURAND
SAINT-JEAN-BONNEFONDS			Marc CHAVANNE *
LA TALAUDIÈRE			Ramona GONZALEZ-GRAIL *
L'HORME			Julien VASSAL
GENILAC			Denis BARRIOL *
SAINT-MARTIN-LA-PLAINE			Sylvie BONJOUR *
<b>Total</b>	<b>17</b>		

### Les censeurs

Conformément à l'article 24 des statuts, chaque collectivité actionnaire non directement représentée au Conseil d'administration par un administrateur dispose de plein droit d'un poste de censeur (voix consultative au Conseil d'administration)

L'Assemblée spéciale du 14 septembre 2020 a élu Madame Ramona GONZALEZ-GRAIL Présidente de l'Assemblée Spéciale. Elle a proposé de remettre en jeu son mandat dans 3 ans.

Le tableau ci-après récapitule la liste des censeurs au 31 décembre 2021 :

SAINT-JEAN-BONNEFONDS	Marc CHAVANNE
LA TALAUDIÈRE	Ramona GONZALEZ-GRAIL, Présidente de l'Assemblée spéciale
GENILAC	Denis BARRIOL
SAINT-MARTIN-LA-PLAINE	Sylvie BONJOUR

### III – LE COMITE AUDIT

L'article 30 des statuts de la société prévoit l'institution d'un Comité d'audit, dont le fonctionnement est régi par la « Charte de contrôle analogue ». Le Comité d'audit a vocation à garantir la permanence du contrôle des personnes publiques actionnaires sur la société.

« Ce comité d'audit est composé des membres de droit :

- 1 membre représentant Saint-Etienne Métropole
- 1 membre représentant la ville de Saint-Etienne
- 1 membre représentant la ville de Saint-Chamond.

Par ailleurs, chaque collectivité ayant confié une concession à CAP METROPOLE sera représentée au Comité d'Audit pour la durée de cette concession.

Chaque représentant au Comité d'Audit pourra se faire assister par son Directeur Général des Services ou toute autre personne mandatée par celui-ci ».

A la suite des élections municipales du printemps 2020, suites aux désignations par les assemblées délibérantes des collectivités concernées ou les dispositions statutaires, le conseil d'administration du 14 septembre 2020, a constaté la nouvelle composition du comité d'audit de CAP METROPOLE.

Pas de changement en 2021.

Composition du comité d'audit au 31 décembre 2021 :

- o Gilles ARTIGUES représentant la ville de Saint-Etienne, Président du Comité d'Audit
- o Christian JULIEN représentant Saint-Etienne Métropole
- o Hervé REYNAUD représentant la ville de Saint-Chamond
- o David FARA représentant la ville du Chambon-Feugerolles, concédant de l'opération IME Transverse
- o Sylvie BONJOUR représentant la ville de Saint-Martin-la-Plaine, concédant de la ZAC La Transmière.

### III – LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'assemblée générale du 29/06/2018 a désigné pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée générale tenue prévisionnellement en 2024 statuant sur les comptes de l'exercice 2023 :

- ✓ **SARL LAURENCE CROPPI**, représentée par Laurence RABOISSON-CROPPI, Commissaire aux comptes Titulaire,
- ✓ SARL SAUNIER-AUDIT représentée par Eric FAUCON, Commissaire aux comptes Suppléant

### IV – LA LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, alinéa 3 du Code de commerce, nous avons l'obligation de donner la liste des mandats ou fonctions, salariés ou non, exercés dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux.

*A ce titre, nous avons demandé ces informations auprès de chaque mandataire social.*

### V – CONVENTIONS REGLEMENTEES

#### ◆ **Sur l'exercice 2021 :**

#### - **Reconduction des marchés pour les prestations externes**

Ces contrats ont été mis en place à la suite d'une consultation lancée par le groupement de commandes NOVIM – CAP METROPOLE pour les années 2020 et 2021.

Le Conseil d'administration du 23 novembre 2021 a reconduit les marchés pour les prestations support pour 12 mois (1<sup>er</sup> janvier 2022 – 31 décembre 2022) dans les mêmes conditions conformément aux dispositions du contrat initial :

- à la SCET pour les lots contrat d'assistance générale, conseils d'experts et assistance juridique,
- à SEMAPHORES/PROGISEM pour les prestations de gestion et informatiques.

Le marché Assurances a été reconduit à la SCET (mandataire du groupement) pour 12 mois (1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022) dans les mêmes conditions conformément aux dispositions du contrat initial pour les prestations :

- Assurances Responsabilité Civile Exploitation & Professionnelle : ALLIANZ IARD
- Assurance Protection Juridique : COVEA PROTECTION JURIDIQUE
- Assurances RC des dirigeants : AIG EUROPE LIMITED

Toutefois, suite au courrier du Président de la SCET en date du 28 octobre 2020 informant la SPL de la résiliation unilatérale des contrats 106 051 650 et 106 051 651 MULTIRISQUES IMMEUBLES par MMA IARD au 31 décembre 2020, ceux-ci ne font pas partie du renouvellement des prestataires évoqué ci-dessus.

#### - **Les locaux au 33 boulevard Antonio Vivaldi, Bâtiment B2O, Quartier de Montreynaud à SAINT-ETIENNE**

##### **Bail dérogatoire de SAINT ETIENNE METROPOLE à CAP METROPOLE**

- Le Conseil d'administration du 25 février 2021 a validé l'avenant 4 au bail dérogatoire (mise à disposition du local 67 d'une surface de 96,10 m<sup>2</sup> du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021)
- Le conseil d'administration du 23 novembre 2021 a validé l'avenant 5 au bail dérogatoire (prorogation du bail en cours jusqu'au 30 septembre 2022)

**La convention de refacturation de charges communes à B2o entre NOVIM et CAP METROPOLE**

- Le conseil d'administration du 25 mai 2021 a validé l'avenant 2 à la convention de refacturation de charges (nouveau taux de refacturation 62,7% à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021)
- Le conseil d'administration du 23 novembre 2021 a validé l'avenant 3 à la convention de refacturation de charges (prorogation du bail en cours jusqu'au 30 septembre 2022)

**- Les futurs locaux au 21 rue Ponchardier, Espace Fauriel à SAINT-ETIENNE**

**Bail dérogatoire de SAINT ETIENNE METROPOLE à CAP METROPOLE**

Le conseil d'administration du 23 novembre 2021 a validé la signature du bail dérogatoire pour la location des locaux situés au 5<sup>ème</sup> étage de l'Espace Fauriel » sis 21 rue Ponchardier pour une surface totale d'environ 597 m<sup>2</sup> auquel est adjoint 12 places de parking avec une prise à effet au 25 octobre 2021 jusqu'au 31 décembre 2022